



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NOTICE

SUR

PHILIPPE-DE-BON,

Régné de Bourgogne et Comte de Flandre,

CONSIDÉRÉE SOUS LES RAPPORTS DES FAITS GÉNÉRAUX DE L'HISTOIRE, ET PRINCIPALEMENT DES ACTES PARTICULIERS
QUI INTÉRESSENT LA VILLE DE DOUAI;

Par H. PILATE-PREVOST, SECRÉTAIRE DE LA MAIRIE DE DOUAI;

SUIVIE

DE STROPHES, DE NOTES SUR LE PROGRAMME DE LA SECONDE FÊTE HISTORIQUE,

ET ORNÉE DE LITHOGRAPHIES

REPRÉSENTANT TOUS LES PERSONNAGES DU CORTÉGÉ RANGÉS SUIVANT L'ORDRE DE LA MARCHE,

Par Félix ROBAUX, dessinateur et imprimeur-lithographe, à Douai.



À DOUAI,

Chez F. ROBAUT, libraire, rue de Bellain, n° 43.



Le dépôt ayant été effectué conformément
à la loi, toute contrefaçon soit totale, soit partielle,
soit par
copie ou par autre moyen rigoureusement
Chaque exemplaire sera revêtu de la sig.
de l'auteur.

A. 11 h. 9

Digitized by Google

F. Robaut

DOUAI.

IMPRIMERIE DE V. ADAM, RUE DES PROCUREURS, 12.

NOTICE*

SUR

PHILIPPE LE BON,

Duc de Bourgogne et comte de Flandre.

 PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne et comte de Flandre, était fils de Jean-Sans-Peur qui périt d'une manière si tragique sur le pont de Montereau. La mort de son père, qu'il imputa au Dauphin, depuis roi de France sous le nom de Charles VII, excita toute son indignation. Après avoir donné un libre cours à sa douleur, il ne respira plus que la vengeance. Secondé dans ses projets par le

* Les faits consignés dans cette notice sont extraits des manuscrits et chroniques du 15^e. siècle et des titres et actes déposés aux archives de la mairie de Douai.

roi d'Angleterre; il fit la guerre à la France et la mit à deux doigts de sa ruine.

Charles VI, roi de France, affecté d'une cruelle maladie qui chaque jour affaiblissait ses facultés, n'avait ni assez d'activité pour suivre des événemens qui se pressaient avec tant de rapidité, ni assez de force pour tenir tête à l'orage qui grondait de toutes parts. Soumis d'ailleurs à l'influence du duc de Bourgogne, qui s'était fait aimer à Paris et y comptait de nombreux partisans, cédant par faiblesse aux suggestions de la reine, qu'il avait d'abord irritée en ne l'admettant pas au partage de son autorité, l'infortuné monarque était incapable

de défendre les intérêts de son pays. Entrainé par les conseils de la reine et du duc de Bourgogne , il cita à comparaître à la table de marbre le dauphin et les seigneurs qui l'accompagnaient lors du meurtre de Jean-Sans-Peur*. Ni l'un ni l'autre n'ayant comparu , il les bannit du royaume et déclara le dauphin , son fils , son héritier naturel et légitime , déchu de ses droits à la couronne de France. Au mois de mars 1420 , il maria sa fille Catherine à Henri V , roi d'Angleterre , qu'il institua héritier du royaume de France. Au mois de juillet suivant , il le proclama régent du royaume et expédia ses lettres en tous lieux , notamment dans les bailliages d'Amiens , Lille , Douai et Arras , pour qu'on lui prêtat serment *comme à gouverneur et régent appartient.*

Les échevins de Douai , obéissant aux injonctions de Philippe-le-Bon , qui leur avait transmis l'ordonnance de Charles VI , répondirent par lettre du 31 octobre 1420 qu'ils avaient prêté , en grande assemblée , le serment pres-

* Ce fait, rapporté par Monstrelet et Georges Chastelain, est contesté , quant à la forme et à la juridiction , par plusieurs auteurs , notamment par le président Hénaut.

crit , après que les doyens et gens d'église de St.-Amé et de St.-Pierre , le lieutenant du gouverneur , le bailli et autres , eurent juré la paix faite entre la France et l'Angleterre.

La suspension d'hostilité qui suivit l'alliance des deux maisons de France et d'Angleterre , laissa quelque repos au duc de Bourgogne et lui permit de visiter ses villes de Flandre qu'il affectionnait. Il vint à Douai , le 6 mai 1421 , vers le soir. Il fut accueilli avec des transports d'allégresse et d'amour par la population toute entière , qui s'était portée au-devant de lui , et reçut tous les honneurs que seize ans auparavant , en pareille occasion , on avait rendus à son père. Il alla directement à l'église St.-Pierre , puis de là vint en *halle* , le *ban cloque sonnant* , s'approcha des fenêtres de la salle sur la rue du Pont , et après avoir reçu le serment des échevins , il jura à son tour , *la main levée sur les saints* , de garder et tenir , faire garder et tenir les priviléges , franchises , usages et coutumes de la ville de Douai , ainsi que ses prédécesseurs comtes et comtesses de Flandre avaient fait en tems passé.

On profita de son séjour pour l'entretenir du mauvais état des finances de la ville , des

charges énormes qu'elle avait à supporter, tant pour le paiement des rentes qu'elle avait levées que pour l'entretien et l'agrandissement de ses fortifications. Il fut touché de ces plaintes, et dans le but de réduire les dépenses et d'augmenter les ressources de la ville, il ordonna, par lettres du 10 décembre 1421, la suppression des six hommes et leur substitua un contrôleur (*les six hommes étaient chargés des travaux de la ville, alors fort considérables et très-importans, puisqu'ils comprenaient toutes les fortifications*). Il voulut que les contrats de mariage, les testamens et tous actes en chirographe passés par les échevins fussent remplacés par des registres. Il permit enfin le rachat des bans, c'est-à-dire qu'il laissa aux particuliers condamnés au bannissement la faculté de racheter leur peine au moyen d'une somme d'argent arbitrée par les échevins.

Pendant que Philippe-le-Bon s'occupait en Flandre de l'administration de ses états, Marguerite de Bavière, sa mère, qui ne l'avait pas vu depuis son avénement au pouvoir, lui envoya une députation à Lille pour l'engager à se rendre en Bourgogne, où sa présence était vivement désirée. Philippe promit de se con-

former au désir de sa mère, et profita du voyage qu'il fit en Bourgogne pour visiter, à son passage à Paris, les rois de France et d'Angleterre.

Ces deux souverains, dont les chances de fortune avaient été si diverses, partagèrent bientôt le même sort. Henri V mourut à Vincennes au mois d'août 1422, et Charles VI, à Paris, le 22 octobre suivant. Ce double événement devint une nouvelle cause de troubles et de désastres. Henri VI fut proclamé roi de France et d'Angleterre sous la régence du duc de Bedford, son oncle. Le dauphin, nonobstant l'exclusion prononcée par son père au mépris de la loi salique, fut couronné roi de France à Poitiers.

Son élévation au trône ranima toute la haine du duc de Bourgogne. Il renouvela, à Amiens, son alliance avec les ducs de Bedford et de Bretagne, et fit une guerre acharnée à Charles VII. Plusieurs villes et forteresses furent enlevées aux Français, et au commencement de l'année 1429 le siège fut mis devant la ville d'Orléans.

Le royaume de France était dans un état désespéré. Il ne restait plus que quelques pro-

vinces soumises à l'autorité de Charles VII. La ville d'Orléans, cernée par une soixantaine de forts au pouvoir des assiégeants et par une armée nombreuse qui arrêtait tous les convois destinés à son approvisionnement, n'était plus en mesure de faire une longue résistance, lorsque Jeanne d'Arc, surnommée depuis la pucelle d'Orléans, ayant fait agréer ses services par le roi, parvint à pénétrer dans la ville avec un convoi de vivres. Sa présence ranima le courage des assiégiés. Elle fit plusieurs sorties avec le comte de Dunois et les plus vaillans capitaines, remporta chaque fois de grands avantages et finit par détruire tous les forts qui battaient la ville. Après la destruction successive de leurs forts, les assiégeants furent obligés de lever le siège, et les Français, profitant heureusement du retour de la victoire qui avait été si long-tems rebelle, conduisirent le roi à Rheims, où il fut sacré comme ses prédecesseurs.

Cependant Charles VII ne se laissa pas éblouir par ces succès. Il savait qu'il lui était impossible de lutter contre la puissance redoutable du duc de Bourgogne, et qu'il ne pouvait espérer de repos qu'en le détachant du

parti de l'Angleterre. Il lui envoya donc des ambassadeurs à Arras pour lui donner des explications sur les circonstances qui avaient accompagné le meurtre de son père et pour lui proposer une trêve de six ans. L'occasion était favorable; car Philippe-le-Bon, occupé de son mariage avec Isabeau de Portugal, ne pouvait entendre avec déplaisir une proposition aussi opportune: il l'accueillit en effet sans trop de temporisation.

Son mariage eut lieu à Bruges le 9 janvier 1429 *, au milieu de fêtes brillantes et de réjouissances extraordinaires. Le lendemain, il institua l'ordre de la Toison d'Or, devenu depuis si célèbre, et choisit vingt-quatre chevaliers *sans reproche*, ayant au moins quatre degrés de noblesse de deux côtés. Le collier de l'ordre était d'or, d'où pendait une toison semblable à celle que conquit autrefois Jason dans l'île de Colchos.

Philippe-le-Bon était chéri de l'armée, dont il avait le plus grand soin. Pour soutenir le courage de ses soldats et leur inspirer de

* 1430, d'après notre manière de compter aujourd'hui; mais alors l'année ne commençait qu'à pâques.

l'ardeur et de l'audace dans les occasions difficiles et périlleuses , il voulait que les récompenses suivissent de près les actions d'éclat. Bauduin de Bailliencourt*, capitaine de chevau-légers , avait repris aux ennemis un étendard fracassé , et par cette action hardie avait décidé la victoire en faveur du duc de Bourgogne et causé la déroute complète de l'ennemi. Philippe-le-Bon qui , en voyant sa petite corpulence , le surnomma Courcol , le fit chevalier le même jour au camp devant Abbeville , en 1419 , et lui donna la compagnie de Guillaume de Malhaye , qui était mort.

Peu de souverains avaient su comme lui se concilier l'amour de ses peuples. On prenait part à tous les événemens qui l'intéressaient. La duchesse , son épouse , étant enceinte et dangereusement malade , on fit une procession à Douai , le 12 mai 1431 , pour demander à Dieu le rétablissement de sa santé.

Ennemi de toute vexation , Philippe , par lettres du 6 juin 1431 , permit aux bourgeois de Douai de sortir en armes de la ville pour

* L'un des ancêtres de M. de Bailliencourt dit Courcol , notaire à Douai.

chasser tous gens d'armes de son parti qui , contrairement à ses ordres , viendraient voler et piller dans l'échevinage.

Jaloux de maintenir les priviléges qu'il avait jurés , et instruit de la rumeur qu'avait causée à Douai l'établissement illicite de marchés aux grains à Courrières et à Lallaing , il confirma , par lettres du 28 juillet 1433 , l'étape des grains de la ville de Douai , et fit défense de vendre ailleurs que sur ce marché tous les grains récoltés à cinq lieues à la ronde.

La trêve de six ans entre Charles VII et Philippe-le-Bon fut rompue dès la première année. Le pape , qui avait envoyé en France le cardinal de Sainte-Croix pour négocier cette trêve , vit avec peine l'union de la Bourgogne et de l'Angleterre , cimentée de nouveau par une haine commune , et menaçant de détruire un royaume avec lequel la cour de Rome avait toujours été en bonne intelligence. Le chef de l'église tenta encore une fois la réconciliation de ces trois états.

Après de longues conférences , la paix fut enfin conclue , le 21 septembre 1435 , à Arras , entre la France et la Bourgogne , malgré la vive opposition de l'Angleterre.

Ainsi Philippe-le-Bon , après avoir poussé la France sur le bord de l'abîme où elle devait s'anéantir, arrêta lui-même la chute de ce royaume et devint son libérateur.

Religieux observateur des traités , il devint le fidèle allié de la France et tourna ses armes avec elle contre les Anglais. Comme il leva de nouvelles troupes , il demanda son contingent à la ville de Douai. Mais les échevins lui représentèrent que la ville était accablée de charges énormes , qu'elle était grande et mal peuplée , et que la mortalité qui l'avait frappée deux ans auparavant avait encore diminué sa population ; qu'on ne pouvait donc lui enlever sans danger des hommes nécessaires à sa garde et à sa défense. Mais, pour témoigner de leur désir de faire quelque sacrifice au pays , ils lui offrirent une somme de 2,400 livres. Philippe-le-Bon accueillit ces observations ; et, se bornant à accepter la somme qui lui était offerte, il exempta , par lettres du 26 mai 1436 , les échevins de lui fournir archers, arbalétriers et paviseurs, au siège qu'il se proposait de faire de la ville de Calais , occupée par les Anglais , ses ennemis.

L'année suivante , Philippe-le-Bon vint de-

meurer à Douai avec sa famille et toute sa cour. Cette circonstance , qui en tout autre tems eût été une occasion de fêtes , de réjouissances et de bien-être pour les bourgeois de cette ville, leur fit sentir plus vivement tout le poids de leur misère. La récolte des céréales avait manqué partout. Le blé était fort rare et excessivement cher, et déjà l'on redoutait les angoisses et les tourmens de la famine. Les hommes d'un âge déjà mûr, aimant à rapprocher les contrastes, se rappelaient l'un à l'autre l'hiver de 1420 , qui n'avait été qu'un printemps continual toujours favorable au développement de la population. Ils redisaient sans cesse qu'on mangeait alors des cerises au mois d'avril et du raisin au mois de mai ; que le vin du cru * avait été abondant et à bon marché , et que le prix du blé n'avait pas excédé 15 sous la rasière. En 1437 , au contraire , le blé valait 65 sous la rasière. Encore est-ce à Douai qu'il était le moins cher. Les échevins en avaient taxé le prix , et leur taxe avait pu être d'autant plus modérée que la ville jouissait de l'avantage accordé à son marché aux grains par les lettres de 1433 , dont nous avons déjà

* On faisait alors du vin à Douai.

fait mention, en même temps qu'elle recueillait le fruit de la prudence qui avait présidé à l'établissement du droit de mise-sus. Ce droit, en effet, imposait aux marchands l'obligation de mettre en réserve une certaine partie des grains qu'ils achetaient, et leur ôtait la faculté d'en disposer sans l'autorisation des échevins. Cette réserve, ménagée sagelement pour les tems calamiteux, venait en aide aux habitans de cette ville. Mais ces ressources, quelque précieuses qu'elles fussent, ne pouvaient suffire à tant de besoins. Une foule de pauvres venus de la France assiégeaient les rues de la ville. Les échevins, pour ménager leurs approvisionnemens, les avaient fait sortir; mais le duc et la duchesse de Bourgogne eurent pitié de leur sort et les firent rentrer en ville. Ces malheureux recevaient des aumônes de la cour du duc de Bourgogne et des autres seigneurs qui se trouvaient alors à Douai. On les logea dans les hôpitaux des Chartriers, de St.-Thomas et de St.-Julien; on en mit quelques-uns à St.-Samson et à Notre-Dame, rue au Cerf, fondations destinées aux pèlerins et aux voyageurs; mais le plus grand nombre fut relégué dans la Grange des Malades, hors la porte Vac-

queresse*. Ce qui augmentait encore la misère du peuple; c'est que les ouvriers, de quelque métier qu'ils fussent, n'avaient pas d'ouvrage. On défendit de brasser de la cervoise**, et l'on permit de faire du pain avec toutes espèces de céréales, même avec l'avoine, les sèves et les vesces. Cette nourriture malsaine et insuffisante développait bientôt des maladies mortelles auxquelles succombaient chaque jour beaucoup de malheureux.

Pendant le séjour que Philippe-le-Bon fit à Douai en 1437 et 1438, il reçut les hommages de seigneurs et de hauts personnages, notamment des évêques de Tournay et d'Arras, qui vinrent lui faire leur cour. Les seigneurs de Croy, de Luxembourg et de Roubaix restèrent auprès de sa personne.

En 1438 il reçut une ambassade de vingt-quatre chevaliers qui vinrent lui demander en mariage Mademoiselle de Clèves, sa nièce, pour le fils du roi de Navarre. Philippe-le-Bon fit un accueil très-bienveillant à ces ambassadeurs et leur répondit qu'ils pouvaient porter

* Porte de Valenciennes.

** Espèce de bière.

à leur souverain son consentement au mariage projeté.

En 1439, le comte de Charolais, fils et héritier de Philippe-le-Bon, visitait les villes de la Flandre avec Catherine de France, seconde fille de Charles VII, qu'il avait épousée cette même année. La comtesse fit son entrée à Douai le 8 juin et y fut reçue avec tout le cérémonial usité à cette époque. Les échevins défendirent aux portefaix et aux gens de petit état d'aller sans leur permission au-devant de la comtesse, à moins qu'ils ne fussent *honnêtement habillés pour faire honneur, et en faisant de l'honnête homme*. Des jeunes filles avaient été placées à la porte St.-Eloy pour la recevoir et lui jeter des roses et autres fleurs. Depuis la porte St.-Eloi jusque sur la place du Marché, des hourds avaient été élevés à divers intervalles, et on y représentait des histoires. La comtesse fut satisfaite de sa réception.

Plusieurs familles de bourgeois de Douai se réjouirent de son arrivée; car cette joyeuse entrée ayant fourni à Philippe-le-Bon l'occasion d'exercer sa clémence, le 15 juin de cette année il rendit la ville à un courtier de *waide**

* Espèce de plante servant à la teinture, et que vraisemblablement on nomme pastel.

qui avait été condamné à un bannissement de dix ans et dix jours pour avoir vendu à son profit des tourteaux de *waide* confisés à sa garde.

Le 14 avril suivant, il fit remise du bannissement à Jacquemart Muydavaine, égard du métier des tondeurs de draps, qui avait engagé les maîtres et ouvriers de ce métier à cesser leur travail, parce que les échevins de Douai n'avaient pas voulu rapporter une ordonnance qui leur déplaisait.

Depuis sa réconciliation avec Philippe-le-Bon, Charles VII, appuyé par les troupes du duc de Bourgogne, avait chassé les Anglais de Paris, leur avait repris un grand nombre de villes et avait obtenu partout de brillans succès.

Quoique éloignée du théâtre de la guerre, la ville de Douai ne songeait pas moins à augmenter ses moyens de défense. La construction de cinq tours entre la porte St.-Eloi et la porte Vacqueresse avait été reconnue nécessaire par les échevins. Ils s'adressèrent à Philippe-le-Bon pour être autorisés à emprunter la somme dont ils avaient besoin pour faire ces travaux; et, par lettres du 6 mai 1440, le duc leur accorda l'autorisation qu'ils demandaient.

C'est encore dans le même but et avec semblable autorisation que le 24 mars 1451*, avant Pâques, ils établirent la confrérie des canonniens, sous le patronage de Ste.-Barbe.

Après avoir battu et soumis les Gantois, qui s'étaient révoltés contre lui, Philippe-le-Bon alla à Lille, et le 17 février 1453 il donna dans cette ville des fêtes brillantes et magnifiques. Jamais on n'avait vu déployer autant de luxe et de magnificence.

Ces fêtes et celles qui furent données en 1389 à Ysabeau de Bavière, femme de Charles VI, à son entrée à Paris, inspirèrent le génie de M. Wallet, artiste aussi savant que modeste, qui dota la ville de Douai de ces fêtes curieuses et intéressantes qu'on va célébrer pour la seconde fois, et qui seront toujours remarquables entre toutes les autres du même genre par le bon goût, l'élégance, l'harmonie des tableaux et la fidélité des traditions historiques.

Les fêtes et les plaisirs n'empêchaient pas Philippe-le-Bon de donner ses soins au gouvernement de ses états. Informé que la peine

* 1452, d'après la manière de compter aujourd'hui.

de l'abattis^{*} avait été prononcée à Valenciennes contre le châtelain de Raismes, il intercéda pour lui auprès des magistrats. Mais ils n'eurent aucun égard à sa recommandation. L'abattis s'exécuta dans la forme ordinaire et avec une telle violence, que Philippe-le-Bon en fut révolté. Il jura dès-lors de mettre un terme à ces jugemens scandaleux; et, par lettres du 30 mai 1458, il supprima les abattis et les arsins. Il abolit également le duel judiciaire**, coutume barbare qui faisait dépendre

► Lorsqu'un étranger avait fait un outrage ou causé un préjudice aux bourgeois de la ville, on condamnait sa maison à être brûlée ou abattue. C'est là ce qu'on appelait arsins ou abattis. Lorsque l'on devait procéder à ces exécutions, on sonnait le tocsin, les échevins se rendaient sur la place avec leur bannière; puis venaient se ranger après eux les archers, les arbalétriers et chaque corps de métier avec sa bannière. On partait ensuite, comme pour la guerre, avec tentes, artillerie et charrettes portant tous les instruments nécessaires à l'exécution.

** Jacotin avait accusé Mahuot d'avoir tué son père. La preuve de cette accusation devait être faite par le duel. Le 20 mai 1455, les champions entrèrent en lice en présence de Philippe-le-Bon. Jacotin terrassa Mahuot, lui arracha les yeux, déchira sa chair par lambeaux, et le traita enfin avec tant de cruauté et de barbarie que Philippe-le-Bon

la justice de l'adresse ou de la force des combattans.

La justice civile lui dut aussi de notables améliorations. Les échevins de Douai lui avaient remontré que la forme de procéder par répliques, dupliques, etc., etc., dans les affaires de peu d'importance, occasionnait des frais considérables et souvent ruineux pour les plaideurs peu fortunés, et l'avaient prié d'apporter une réforme utile dans la procédure. Leurs observations n'échappèrent pas à la sagesse de Philippe-le-Bon, qui, par lettres du 12 mars 1466, ordonna que toutes les affaires dont l'importance n'excéderait pas soixante livres seraient jugées sommairement par les échevins, les parties elles-mêmes entendues, sans l'assistance de procureurs.

La paix dont jouissaient les états du duc de Bourgogne faillit être troublée à cause de l'hospitalité que Philippe-le-Bon avait donnée

en eût horreur et abolit le duel judiciaire. Mahuet, ne pouvant plus résister aux tourmens qu'il endurait, avoua le crime qu'on lui imputait; et, quoique à peu près mort, il ne fut pas moins condamné par la justice échevinale au supplice des meurtriers.

à Louis, dauphin de France, qui s'était retiré à sa cour par suite de mésintelligence avec son père. Charles VII s'en plaignit souvent au duc de Bourgogne; il le fit même quelquefois avec beaucoup d'aigreur, joignant la menace aux reproches. Mais Philippe-le-Bon lui répondit toujours avec tant d'adresse, de prudence et de ménagement, qu'il ne cessât de maintenir la bonne harmonie qui existait entre eux. Après cinq ans de séjour en Flandre, le dauphin, appelé à succéder à la couronne par la mort de Charles VII, prit le titre de roi de France sous le nom de Louis XI.

Philippe-le-Bon et le comte de Charolais, son fils, conduisirent eux-mêmes Louis XI en France pour le faire sacrer. Ils étaient accompagnés d'un grand nombre de seigneurs vêtus de costumes riches et brillans qui donnèrent à la cérémonie du sacre un éclat et une pompe inaccoutumés.

Le comté de Flandre, favorisé par une longue paix qui avait permis à l'agriculture et au commerce de se développer, était devenu l'un des plus riches états de l'Europe. Heureux sous la domination d'un prince qui gouvernait avec tant de sagesse, il faisait des vœux

pour sa conservation. Mais l'âge avait épuisé ses forces; et, après une courte maladie, Philippe-le-Bon mourut à Bruges, le 15 juin 1467, regretté de tous ses sujets dont il avait su se concilier l'amour.

Philippe-le-Bon était doué de nombreuses qualités. Il était surtout renommé par sa bonté*. Il était bienfaisant, généreux, franc et loyal, lent et prudent dans le conseil, prompt et hardi dans l'exécution. Il faisait peu de cas de l'argent et levait peu de tailles**

* On ne l'appelait plus autrement que le bon duc.

** C'est le nom qu'on donnait alors aux impositions.

dans ses états. Cependant sa cour était la plus riche et la plus brillante de l'époque. Elle était le siège de l'élégance et du bon ton, et le centre de la chevalerie. Il avait tellement multiplié les sources d'abondance et de prospérité, que ses terres, au dire de Philippe de Commines, pouvaient être appelées terres de *promission**.

* Terre promise. Ce témoignage paraîtra d'autant moins suspect que Philippe de Commines quitta la cour de Bourgogne pour s'attacher à celle de Louis XI, qui le combla de richesses et d'honneurs.

NOTES

POUR L'INTELLIGENCE DE LA SECONDE FÊTE HISTORIQUE.

Premier Gablean.

Archers. Ils recevaient de la ville 48 sous le 1^{er} mai, jour où ils tiraient le *rossignol*.

Le jour de St.-Sébastien , ils fêtaient leur patron et procédaient à l'élection de leur connétable; à cette occasion le magistrat leur donnait douze *los* de vin.

Arbalétriers. Ils recevaient de la ville deux *los* de vin par semaine.

Arquebusiers. Quelques personnes ont pensé qu'ils n'existaient pas à cette époque. C'est une erreur; car leur existence est constatée dans les armées de la France vers le milieu du 15^e siècle. Voyez d'ailleurs page. de la notice , *institution de la confrérie des Canonniers*.

Escrimes. On ne peut préciser leur origine , mais on

trouve ces compagnies mentionnées dans plusieurs auteurs, au commencement du 16^e siècle. L'auteur pouvait d'ailleurs se permettre cette licence : *ut pictura poësis*.

Char de la ville.— Le scel actuel de la ville reproduit encore le souvenir du courage et du dévouement des Douaisiens à Mons-en-Pévèle. Une flèche frappe le corps de l'écu et fait jaillir six gouttes de sang représentant les six cents Douaisiens qui ont péri dans cette bataille.

Deuxième Gablean.

Brancard de présens. — L'usage était d'offrir le vin d'honneur aux grands personnages qui venaient en ville. La quantité était proportionnée à la hauteur des dignités. Comme plus grand honneur, on offrait en même tems du

vin vermeil et du blancq dans des *los* à tous les grands personnages indistinctement , dans des *quennes* aux rois et aux souverains.

La réception faite à Arras le 14 mars 1469 à Charles-le-Téméraire, comte de Flandre, fils de Philippe-le-Bon, a fourni l'idée du brancard. Les présens que l'on fit à ce souverain étaient portés sur une tablette couverte de toile bleue , avec les armes de la ville à droite et à gauche. Aux quatre coins de cette tablette il y avait quatre lions en relief , tenant chacun une bannière aux armoiries de la ville.

Char des présens. — En 1355 , lorsque Jean , roi de France , fit son entrée à Douai , on lui offrit deux bœufs portant un château orné de quatre draps de Douai. Ce fait a été combiné avec celui qui eût lieu au fameux banquet donné à Lille en 1453 par Philippe-le-Bon. Pendant ce banquet , on vit , conduit par un géant , un éléphant portant un château d'or , d'où sortait *sainte-église* qui vint faire sa plainte.

Croisième Bablean.

Institution de l'ordre de la Toison. d'Or (Voyez page 6 de la notice).

Chevaliers de la Toison d'Or. — Lorsque ces chevaliers étaient réunis en conseil pour rendre compte de

leur honneur, pour procéder à des élections ou pour toutes autres affaires , ils portaient le costume qu'on leur a donné dans le cortége.

Ciel. — Comme fondateur et président de l'ordre de la Toison d'Or, Philippe-le-Bon est représenté , suivant l'usage de l'époque , par son carreau porté par des pages.

Char de la Toison d'Or. — Inspiré par la fête de 1453 déjà mentionnée ci-dessus. Pendant le banquet on joua , sur un houard élevé dans la salle même du banquet , l'histoire de Jason qui , à l'aide des moyens à lui communiqués par Médée , se rend maître de la Toison d'Or. Jason était représenté armé de toutes armes.

Quatrième Bablean.

Dames d'honneur sur des hacquendes. — Imitation de ce qui a eu lieu à l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris , le 20 juin 1389.

Litière de la duchesse. — Imitation de la même fête. Mais l'auteur a suivi, quant à la forme et à la décoration, le style du 15^e. siècle.

Char de la souveraine. — L'auteur a puisé dans les sceaux des comtes de Flandre l'architecture et la décoration de ce char. Les détails lui ont été inspirés par la fête du 20 juin 1389 déjà mentionnée ci-dessus , par la

réception faite à Arras le 16 février 1430 à Ysabeau de Bavière, épouse de Philippe-le-Bon, et par celle faite à Douai à la comtesse de Charolais. (Voy. les notes, page 10).

A Paris, il y avait à la première porte St.-Denis un ciel tout étoilé, et dans ce ciel de jeunes enfans imitant des anges et chantant mélodieusement. A la 2^e porte St.-Denis, deux anges descendirent et posèrent une couronne sur la tête de la reine.

A Arras, la duchesse s'arrêta un instant dans le boulevard pour voir les enfans déchoeur de la cathédrale, et soixante autres enfans dont les uns lui jetaient des fleurs, pendant que les autres chantaient des vers à sa louange.

Cinquième tableau.

Le chef des chevaux-légers. (Voyez page 7 de la notice).

Hommes d'armes de la ville. — Ce sont les gardes des lices du tournoi. Ils sont armés de pied en cap.

Deux hérauts crient largesses. — Les médailles jetées par ces hérauts portent d'un côté cette inscription circulaire : *Société de Bienfaisance*, et au milieu le D gothique, d. Sur le revers est écrit : *deuxième fête historique, 1840*; et au milieu P. Y., initiales des noms de Philippe et Ysabeau.

Char du souverain. — Inspiré, quant à la partie architecturale, par les sceaux des comtes de Flandre et par un tableau appartenant à M. le marquis d'Aoust, représentant le conseil de Malines tenu par Charles-le-Téméraire, fils de Philippe-le-Bon; le reste est dû à l'heureuse imagination de M. Wallet.

Abolition du duel judiciaire. (Voyez page 11 de la notice).

Suppression des arsins et des abattis. (Voyez page 11 de la notice).

GLOIRE DE PHILIPPE-LE-BON.

LA MARCHE.

Pourquoi ces flots de peuple et leur bruyant murmure ?
Quels sont ces chars vêtus de riches tapis d'or ?
Quels sont ces chevaliers à l'éclatante armure ?
C'est de l'âge moyen la gothique peinture
Au dix-neuvième siècle étalant son trésor.

Salut, Douaisiens, défenseurs de la Flandre,
Dont, à Mons-en-Pévèle, on creusa le tombeau !
Aux yeux de vos enfans jaillissez de la cendre,
A nos lauriers tardifs vous pouvez tous prétendre :
Votre nom dans nos coeurs vit depuis le berceau.

Mais quels accents joyeux ?... A la sévère histoire
La fable vient mêler sa séduisante erreur ;
C'est Jason au Dragon disputant la victoire ;
L'amour unit ses feux à l'ardeur de la gloire :
Vaincu, l'ennemi tombe, et l'amour est vainqueur.

Que j'aime à contempler la scène enchanteresse
Que la marche déroule aux yeux du spectateur !
D'une foule étonnée à partager l'ivresse !
Tout à l'illusion, j'aime à fendre la presse,
Entraînés par les flots du peuple admirateur.

J'admire les cuissarts, la brillante cuirasse,
Le casque surmonté du panache mouvant,
Le bouclier d'argent poli comme une glace,
L'archer au carquois d'or, les porteurs de la masse,
Et les fiers étendards livrés au gré du vent.

Que j'aime ces guerriers qu'arme la hallebarde !
Les anciens magistrats, élus de la cité !
Voici les chevaliers : des écussons regardent
Les six larmes de sang qu'un souvenir vous garde,
Braves Douaisiens, morts pour la liberté !

Pourquoi donc, au milieu de la pompe guerrière,
Au sein de cette marche à l'aspect triomphal,
Pourquoi ce lit moelleux, cette riche litière,
Et ces esclaves noirs d'une race étrangère,
Cet art efféminé, ce luxe oriental ?

Est-ce un mâle héros que ce char nous révèle ?
Qu'annoncent ces parfums et ces yases de fleurs,
Ces coussins de velours où la pourpre étincèle ?
C'est la fière Isabeau..... Vois ce dôme qui mêle
Son ciel d'or à l'éclat des plus vives couleurs.

Vois ces anges assis sur les gradins du trône ,
Qui des cordes d'un luth semblent tirer des sons ;
Voir ces anges ailés qu'un nuage environne ,
Qui sur le front ducal descendent la couronne ,
Où l'on a de la vigne invitée les festons.

Mais quel nouveau spectacle annoncent l'harmonie ,
Les frères , la cymbale aux accents argentins ?
L'étendard de Philippe à nos yeux se déplie ;
C'est la garde du duc devant nous réunie ,
C'est le mayeur suivi de tous ses échevins.

Le chypre , l'hypocras dans les urnes d'argile ,
Les vases de porphyre , et le serf africain
Monté sur l'éléphant à la trompe mobile ,
Qui porte un château d'or et les dons de la ville ,
Viennent s'offrir en pompe au puissant suzerain.

Ce char , dont le front semble aller chercher la nue ,
Prouve la majesté du vainqueur des Gantois ,
Qu'entoure du pays la noblesse assidue .
Noblesse , honneur à toi ! Le duc toujours t'a vue
Partager dans les camps ses périls , ses exploits .

Qu'il m'est doux d'observer sur le char qui s'avance ,
Sous les pages parés des armes du seigneur ,
De ces quatre vertus la magique présence
Qui dit à tous : « Philippe unissait vigilance ,
» Et prudence et justice et force à la valeur !

» Salut , héros ! Ta vie en hauts faits est féconde ,
» Vassal , toi dont le nom fut des rois redouté ,
» Dont la gloire autrefois intéressa le monde ,
» Que suivit la victoire à Gavre , à Rupelmonde ,
» Qui ravis une palme à l'immortalité ! »

Mais parmi ces vertus , Bienfaisance divine ,
Pourquoi ne viens-tu pas dire à ton tour : « C'est lui ,
» Quand Douai gémissait rongé par la famine ,
» Qui sut de l'indigent prévenir la ruine ,
» Lui qui pour l'indigent vous implore aujourd'hui ? »

De toute la cité que l'amour récompense
Celui qui sous sa main vit naître , peintre heureux ,
Pour charmer les regards des enfants de la France ,
Pour dire au cœur ému : « Soulagez la souffrance ! »
Un trait d'un souverain vaillant et généreux !

POUR LES PAUVRES.

De ce tableau pompeux les poétiques charmes,
Ces chevaliers brillans de l'éclat de leurs armes,
Ne s'offrent-ils à nous que pour charmer nos yeux,
Pour parler à nos cœurs de notre antique gloire,
Pour ouvrir devant nous le livre de l'histoire,
Et, quatre siècles morts, rappeler nos aïeux?

Ces corselets d'airain, cet or cachent une âme
Qu'un divin sentiment, qu'un noble amour enflamme ;
Ces joyaux d'un grand cœur disent le dévouement ;
Voir cet homme qui court paré de l'escarcelle,
Voir combien la sueur prouve son tendre zèle ;
Connais sa mission à son empressement.

» *Pour le Pauvre!* » entends-tu ? De tous côtés il vole,
Il brave cent refus pour trouver une obole ;
Entends-tu ? « *Pour le Pauvre !.....* » Il serait bien affreux,
Riche, de refuser aide à la Bienfaisance,
Qui veut sécher des pleurs, soulager la souffrance,
Et du sein des plaisirs faire naître un heureux.

Donne, pour que les blés ne manquent à tes granges ;
Donne, pour que ton nom soit dit parmi les anges,
Pour que sur toi le ciel épande ses faveurs,
Que tes jours soient des jours de paix et d'innocence,
Que plus tard les regrets de la reconnaissance
Sur ton nom respecté répandent quelques pleurs.

Donne, si quelqu'ennui courbe ton âme altière,
Pour que le malheureux te rende une prière,
Pour qu'un regard d'amour parfois cherche le tien,
Pour que de l'Eternel sur toi tombe un sourire,
Qu'un éclair de bonheur en tes yeux puisse luire,
Et qu'une voix, le soir, murmure en toi : « C'est bien ! »

Et toi, Reine des bals, que la lyre idolâtre,
Femme !... Inspiration !... bel ange au sein d'albâtre,
De ta main au malheur l'or rendra la gaité ;
Et dut-on l'acheter au prix d'une parure,
Le plaisir de donner fait éclore plus pure
Sur le front réjoui la fleur de la beauté.

LA SOCIÉTÉ A SON PRÉSIDENT.

Vis en nos âmes, Bienfaisance,
Qui sus inspirer le talent ;
Chante avec nous, Reconnaissance,
Le peintre au pinceau vigilant,
Qui put des pages colossales
Où brillent nos vieilles annales,
Exhumer les poudreux lambeaux ;
Qui, brûlant d'une belle audace,
Sous les yeux des descendans place
Les aieux tirés des tombeaux ;

Qui de Paris, l'illustre ville,
Dédaignant l'orgueilleux séjour,
Au bruit d'une gloire facile
Préfère notre simple amour,
Loin de ses pompeuses merveilles ;

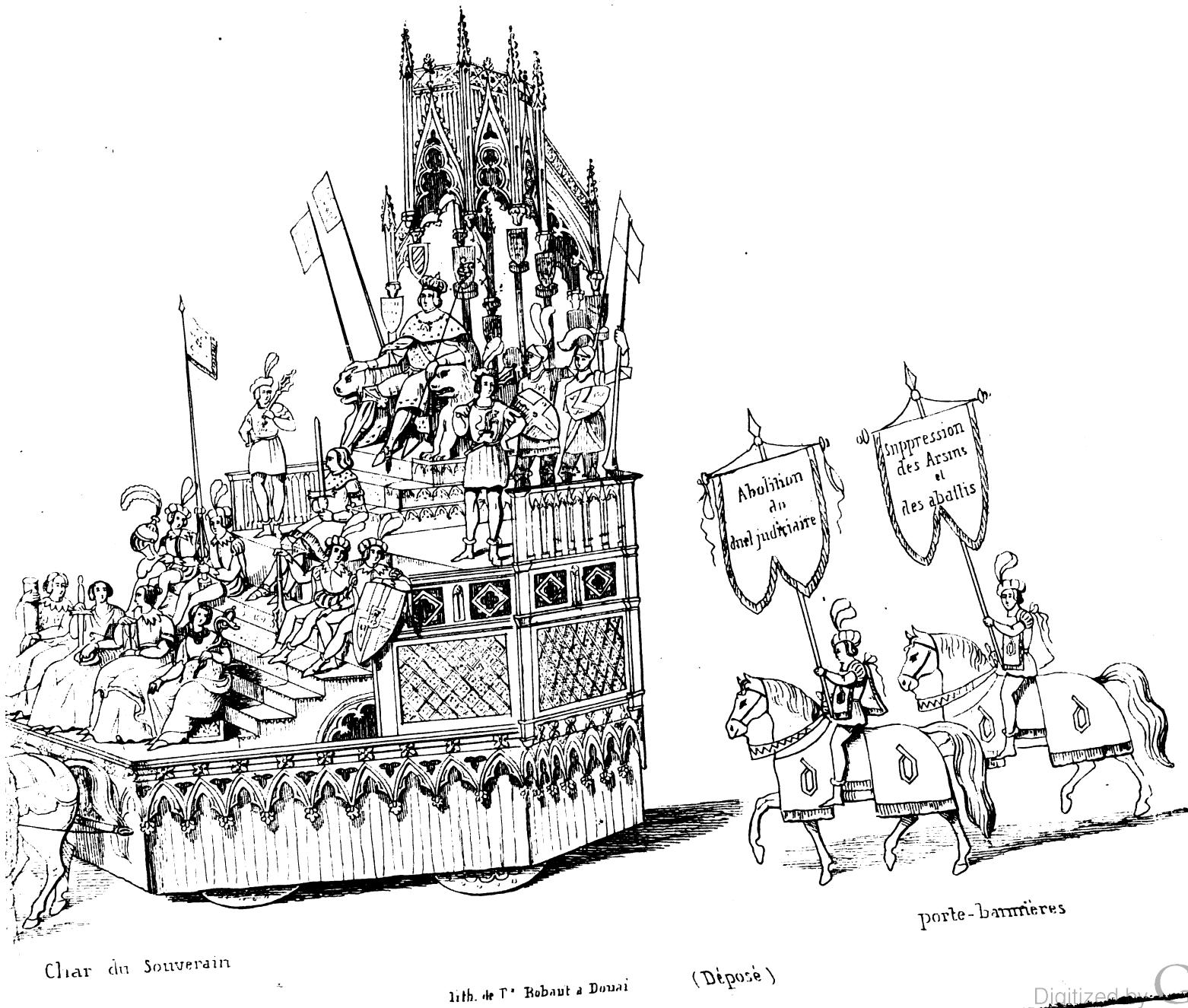
Qui, prodiguant à l'un ses veilles,
De l'autre, d'un cœur obligeant,
Joyeux d'adoucir la misère,
Partage sa noble carrière
Entre l'élève et l'indigent.

Ma lyre, avant de te détendre,
Que n'exhalas-tu des accens
Que daigneraient peut-être entendre
Les Douaisiens bienfaisants
Dont l'âme grande, officieuse,
A fait d'une offrande pieuse
L'aumône pour les malheureux ?
Que n'ai-je ton luth, Melpomène,
Pour célébrer de cette scène
Les héros au cœur généreux ?

Août 1840.

UN JEUNE DOUAISIEN.

Douai. Imprimerie de V. ADAM.



Char du Souverain

Lith. de T. Robaut à Douai

(Déposé)

porte-bannières

